

CAP installateur en froid et conditionnement de l'air

 ampara.fr/catalogue-formation-alternance/cap-installateur-en-froid-et-conditionnement-de-lair/

Objectif de la formation

Le titulaire du CAP Installateur en froid et conditionnement d'air est un frigoriste-climaticien qualifié, spécialisé, capable de lire, comprendre des pièces techniques liées aux équipements d'une installation dimensionnée,

- appliquer à partir de consignes, les exigences réglementaires et environnementales,
- préparer, installer, raccorder les équipements et effectuer l'assemblage de tous les organes de systèmes frigorifiques et climatiques, en autonomie sur des installations de puissance frigorifique,
- appliquer les procédures d'autocontrôle,
- réaliser les réglages de base, les tests nécessaires et la mise en service d'une installation monoétagée en autonomie (sur des installations de puissance frigorifique <5kW) et en équipe sur les autres installations,
- contribuer à la réalisation du diagnostic,
- effectuer le dépannage avec assistance, réaliser l'entretien préventif, rendre compte, y compris à distance, renseigner les documents de mise en service et d'intervention des installations, communiquer avec les clients et les exploitants, le personnel de l'entreprise, les fabricants, les fournisseurs, les autres corps de métier.

Accès handicapé

Formation en présentiel

Validation par bloc

Prérequis

- Accès sans condition de diplôme quelque soit la voie de formation choisie
- Niveau 3ème et bonne maîtrise des compétences clé de base (mathématique, français,) pour l'accès par la voie de l'apprentissage et de la formation continue
- 1 an d'expérience dans le métier ou 1607 h pour un accès par la voie de la VAE uniquement

Modalités d'accès et contacts

Entretien et positionnements préalables sur pré-requis et représentation du métier.

Contactez :

- Apprentissage : 0495235314
- Formation continue : 0495235314
- VAE : 0495235300

~

Durée de la formation

840 heures en centre.

La durée de la formation est adaptée en fonction du profil de l'apprenant et sa modalité d'accès à la formation. Entrées et sorties permanente par la voie de l'apprentissage sur une alternance de 2 ans.

Lieux de formation

Ajaccio, Porto-Vecchio, Propriano pour les matières d'enseignement général.

Ajaccio pour les matières d'enseignement professionnel.

Niveau

Niveau 3

Formation diplômante validée par un diplôme Education Nationale CAP.

niveau 3 Européen

Modalités d'évaluation

Contrôle en cours de formation (CCF) ou examen certificatif final incluant des épreuves écrites et orales (épreuves générales) et de pratiques professionnelles.

Accessibilités

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Retrouver toutes nos informations sur la page dédiée ou contacter notre référent handicap au 04.95.23.53.14

Passerelles

Dispense des épreuves du domaine général si titulaire d'un CAP ou autre diplôme de niveau 4 délivré par l'Education Nationale

Tarifs

Nous consulter.

Prise en charge possible suivant les modalités d'accès à la formation et le profil de l'apprenant. Prise en charge par les OPCO pour la formation en apprentissage avec rémunération de l'apprenti.

Les frais annexes de type repas, nuitée, premier équipement peuvent être financés par l'OPCO dans le cadre d'un contrat d'apprentissage

Délai d'accès

Entrée en formation tout au long de l'année. Délai d'accès à la formation entre 1 et 15 jours maximum selon disponibilité de l'entreprise.

Demande d'informations

Vous souhaitez plus d'informations sur cette formation

[contactez-nous](#)

Pré Inscription

Pour vous pré-inscrire en ligne à cette formation, merci de remplir le formulaire ci dessous

[Je me pré-inscris](#)



Public visé

Par la voie de l'apprentissage :

- Jeunes à partir de 15 ans, sous conditions, jusqu'à 29 ans* révolus
- Personnes en situation de handicap et sportifs de haut niveau sans limite d'âge.

– Futurs créateurs ou repreneurs d’entreprise nécessitant d’obtenir le diplôme pour une activité réglementée sans limite d’âge (dispositif particulier. Nous contacter)

*possibilité de porter l’Age maximum à 34 ans révolus sur des poursuites d’études déjà réalisées en apprentissage, cas spécifiques – nous contacter

Par la voie de la formation continue : Salariés sous dispositif Projet de Transition Professionnelle ou Contrat de Professionnalisation. Demandeurs d’emploi (sous réserve de marchés publics de la CDC)

Par la voie de la VAE (Validation des Acquis et de l’Expérience) : Toute personne disposant au moins 1 an d’expérience dans le métier ou à minima 1607 h de façon consécutive ou non





Modalités d'organisation pédagogiques

Formation en présentiel 35 h de cours par semaine

Alternance 1/3 centre et 2/3 Entreprise par la voie de l'apprentissage et de la professionnalisation

Alternance 2/3 centre et 1/3 Entreprise par la voie de la formation continue

Horaires en centre de formation : 08h00-12h00 13h30-16h30

Formation appliquée par une pédagogie inversée, capitalisation sur les périodes en entreprise et complément en centre de formation, pédagogie par objectif.

Méthodes actives utilisées : travaux de groupes, exposés, mises en situations, vidéo, visites d'entreprises

Moyens techniques

- Feuilles de présence signées par les apprenants par heures et par demi-journées
- Evaluations sommatives et formatives tout au long de la formation
- Evaluation finale sanctionnée par la passation d'épreuves soit organisées en contrôle continu de formation soit en mode ponctuel en fonction des publics

Poursuite d'études

Le CAP débouche sur la vie active mais il est possible, sous certaines conditions, de poursuivre des études en 1 an avec une mention complémentaire (MC) ou en 2 ans en bac professionnel ou en brevet professionnel (BP).

Exemple(s) de formation(s) possible(s):

Bac pro technicien de maintenance des systèmes énergétiques et climatiques, Bac pro technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques, BP Installateur, dépanneur en froid et conditionnement d'air, BP Métiers de la piscine, BP Monteur en installations du génie climatique et sanitaire, MC Vendeur-conseil en produits techniques pour l'habitat

Perspectives professionnelles

Le CAP débouche sur la vie active mais il est possible, sous certaines conditions, de poursuivre des études en 1 an avec une mention complémentaire (MC) ou en 2 ans en bac professionnel ou en brevet professionnel (BP).

Exemple(s) de formation(s) possible(s):

Bac pro technicien de maintenance des systèmes énergétiques et climatiques, Bac pro technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques, BP Installateur, dépanneur en froid et conditionnement d'air, BP Métiers de la piscine, BP Monteur en installations du génie climatique et sanitaire, MC Vendeur-conseil en produits techniques pour l'habitat

Contenu détaillé de la Formation au 13/12/2022

Bloc de compétences n° 1 – Préparation d'une réalisation (unité EP1) :

Compléter, transmettre, organiser des informations
Contrôler les éléments nécessaires à la réalisation
préparer les conditions d'intervention sur site
sécuriser l'intervention

Bloc de compétences n° 3 – Entretien - mise en service (unité EP3) :

Bloc de compétences n° 4 – Français et Histoire-Géographie – Enseignement moral et civique (unité UG1) :

Bloc de compétences n° 5 – Mathématiques – Sciences physiques et chimiques (unité EG2) :

Bloc de compétences n° 6 – Education physique et sportive (unité EG3) :

Bloc de compétences n° 7 – Prévention Santé Environnement (unité EG4) :

Bloc de compétences n° 8 – Langue vivante (unité UF) Bloc facultatif : Compétences de niveau A2 du CECRL
